

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Bernard GUERRIN

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 76
Date de la convocation : 19 juin 2025
Date de publication : 3 juillet 2025

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	STOLZ Julien	MBITEL Mohamed
MICHAUD Dominique	THEVENIN Hélène	MIRAT Maryline
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	TRONCIN Dominique	REBILLARD Jean-Michel
DAUBIGNEY Jean-Michel	CHEVAUX Bruno	ROCHE Paul
JEANNET Nathalie	ROBERT Jean-Claude	BREMOND Gabriel
MEUGIN Olivier	MATHIOT Agnès	RIOTTE Christine
GUERRIN Bernard	GINDRE Denis	CHAPIN Jean-Paul
SOLDAVINI Grégory	VERNE Pierre	JEANNEROD Georges
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	DIEBOLT Alain
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAUTARD Christophe	PANNAUX Joël
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	GUIBELIN Hervé
ROY Jean-Yves	BERTHAUD Mathieu	MILLIER Cyril
CALINON Séverine	CHAMPANHET Stéphane	VIVERGE Patrick
CROISERAT Jean-Luc	CUINET Jean-Pierre	DAVID Françoise
GAGNOUX Jean-Baptiste	DELAINE Isabelle	SAGET Emmanuel
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	SANCEY Pascal
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	PERNOUX Annie
LEPETZ Joëlle	GIROD Isabelle	DEJEAN Sylvie
MANGIN Isabelle	HERRMANN Nadine	LEGRAND Jean-Luc
PECHINOT Jacques	JARROT-MERMET Laëtitia	
RYAT Thomas	MARCHAND Sylvette	

Conseillers suppléés

BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	LABOUROT Céline suppléée par PESENTI Bruno
BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David	LAGNIEN Jacques suppléé par MURA-BIRON Aurélie
JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine	

Conseillers absents ayant donné procuration

LEFEVRE Jean-Philippe donne procuration à DOUZENEL Alexandre
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
GERMOND Daniel donne procuration à ANTOINE Patricia
GOMET Nicolas donne procuration à HERRMANN Nadine
GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
JABOVISTE Philippe donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à MARCHAND Sylvette
HENRY Micheline donne procuration à ROBERT Jean-Claude
CALLEGHER Aline donne procuration à DEJEAN Sylvie
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

LACROIX Olivier	DRUET Timothée	MATHEZ Christian
BONIN Jean-Luc	EMONIN Laurent	GINET Gérard
PAUVRET Emeric	GRUET Olivier	

Objet : Audit des comptes 2024 – Synthèse des travaux menés par le Commissaire aux Comptes

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Dans le cadre de l'article 110 de la loi du 7 Août 2015 portant sur une Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) et de l'expérimentation de la Cour des Comptes portant sur les conditions préalables et nécessaires à l'audit des comptes du secteur public local, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été retenue dans le cadre de ce dispositif et soumet à un audit ses états financiers, composés d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe pour les exercices 2020 à 2023.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a choisi de continuer cette démarche de manière volontaire pour les exercices 2024 à 2027.

Les comptes 2024 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole se présentent ainsi :

Bilan (Budget Principal) :

ACTIF NET (en K€)	2024		2023	
	BRUT	Amort, dépréc°	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles (nettes)				
Subventions d'investissement versées	21 598	5 237	16 361	13 211
Autres immobilisations incorporelles	4 038	2 803	1 235	1 485
Immobilisations corporelles (nettes)				
Terrains	8 559	0	8 559	5 513
Constructions	80 665	4 461	76 205	76 391
Réseaux et installations de voirie	621	12	608	606
Réseaux divers	434	112	322	143
Installations techniques, agencements et matériel	1 568	885	683	470
Immobilisations mises en concessions ou affermées	3 986		3 986	3 986
Autres	9 425	4 876	4 550	4 465
Immobilisations corporelles en cours	2 211		2 211	742
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	1 505		1 505	
Immobilisations financières (nettes)	2 181		2 181	1 823
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	136 792	18 387	118 405	108 835
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances	5 848	187	5 661	4 792
Charges constatées d'avance				
Trésorerie	4 199		4 199	6 176
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	10 048	187	9 861	10 967
Comptes de régularisation (III)	0		0	3
Écarts de conversion actif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	146 840	18 574	128 266	119 805

Le bilan est arrêté à 128,3 M€ net des amortissements et dépréciations, en hausse de +8,5M€ par rapport à 2023.

L'actif immobilisé augmente de +9 570K€ (cf. annexe - notes 1 à 4) alors que l'actif circulant diminue (-1 108K€, cf. annexe - note 6).

FONDS PROPRES ET PASSIF	2024	2023
FONDS PROPRES		
Apports et subventions d'investissement	44 628	41 440
Neutralisations et régularisations	-2 760	-1 527
Réserves	22 216	15 567
Report à nouveau	4 063	6 528
Résultat de l'exercice	9 140	4 222
Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	16 400	15 283
TOTAL FONDS PROPRES (I)	93 688	81 514
PASSIF		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	474	1 223
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	32 933	35 187
Dettes financières et autres emprunts	19	23
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	32 952	35 210
DETTES NON FINANCIÈRES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	654	934
Autres dettes non financières	494	921
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	1 148	1 855
TOTAL TRÉSORERIE (4)		
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	34 574	38 288
Comptes de régularisation (III)	4	3
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	128 266	119 805

Les fonds propres au 31 décembre 2024 s'élèvent 93,7M€ (soit +12,2M€, cf. annexe - note 8). La forte hausse est liée en particulier aux éléments suivants :

- Augmentation des subventions d'investissement perçues, dotations et fonds globalisés (FCTVA et Taxe d'aménagement notamment) : +3 188K€
- Affectation en réserves du résultat 2023 : +6 649K€
- Augmentation du résultat : +4 918K€
- Diminution du report à nouveau : -2 465K€

Le passif diminue quant à lui de -3,7M€. Les évolutions portent sur :

- Les provisions : -749K€ (cf. annexe - note 9)
- Les dettes financières : -2 258K€ (cf. annexe - note 10)
- Les dettes non financières : -707K€, (cf. annexe - note 11)

Sur ces bases, le résultat net de 2024 présente un excédent de 9,1M€ contre 4,2M€ en 2023.

Celui-ci évolue selon le détail développé ci-après.

Compte de résultat (Budget Principal) :

POSTES (en K€)	31/12/2024	31/12/2023	Variation (K€)	Variation (%)
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subv° et pdt assimilés)	36 682	31 585	5 097	16%
Dotations de l'état	3 714	3 548	165	5%
Participations	2 293	1 669	624	37%
Compensations, autres attributions et autres participations	3 574	3 236	338	10%
Dons et legs	2 065	0	2 065	-
Impôts et taxes	25 036	23 132	1 904	8%
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	18 029	16 565	1 464	9%
Ventes de biens ou prestations de services	16 826	15 751	1 075	7%
Produits des cessions d'actifs	657	229	428	187%
Autres produits de gestion	546	584	-39	-7%
AUTRES PRODUITS	2 637	2 873	-237	-8%
Reprises sur amort., dépréciat°, provis° et transferts de charges	781	740	42	6%
Reprises du financement rattaché à un actif	720	891	-170	-19%
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	1 135	1 243	-108	-9%
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	57 347	51 023	6 324	12%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes	5 910	5 847	63	1%
Charges de personnel	25 314	23 876	1 438	6%
Indemnités des élus (et membres du CESR)	406	399	7	2%
Autres charges de fct (dont pertes sur créances irrécouvrables)	1 829	1 798	31	2%
Impôts et taxes	553	548	5	1%
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	3 082	3 218	-136	-4%
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	480	25	455	1784%
Neutralisation des plus-values de cession	177	204	-27	-13%
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	37 752	35 915	1 836	5%
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre	3 625	4 201	-577	-14%
Autres charges	6 818	6 684	134	2%
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	10 443	10 886	-443	-4%
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I-II-III)	9 153	4 222	4 930	117%
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	538	575	-37	-6%
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	551	575	-24	-4%
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII= V-VI)	-13	0	-12	6461%
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII= IV + VII)	9 140	4 222	4 918	116%

Les principales variations proviennent des postes suivants :

- Dons et legs : +2 065K€ de liquidités (produits financiers et objets de valeur vendus aux enchères) issues du legs de M. Besson,
- Impôts et taxes : +1 904K€ dont 1 359K€ provient du reversement au titre du FPIC,
- Charges de personnel (+854K€ net) : la hausse des postes « salaires et rémunérations » (+1 075K€) et « charges sociales » (+363K€) est contrebalancée par l'augmentation des produits facturés aux communes et organismes partenaires dans le cadre de la mise en commun de services (+584K€). Soit une augmentation globale de la masse salariale nette de +3,4%.
- Charges d'intervention : l'abondement exceptionnel au budget annexe des ZAE effectué en 2023 pour 804K€ s'est établi à 88K€ en 2024. Les subventions aux associations et collectivités organisatrices d'évènements ainsi que les autres contributions au SDIS, SICTOM, Grande Tablée, Innovia et Hello Dole progressent, soit +273K€.

Comme le montre le schéma ci-dessous, le besoin en fonds de roulement (BFR) s'établit à 4,5M€, compte tenu d'un fonds de roulement de 8,7M€ et d'une trésorerie de 4,2M€ :

ACTIF : 128 265K€		PASSIF : 128 265 K€	
ACTIF IMMOBILISE NET 118 405 K€		CAPITAUX PROPRES 93 688 K€	
		PROVISIONS : 474 K€	
		DETTES FINANCIERES 32 951 K€	
ACTIF CIRCULANT 5 661 K€		PASSIF CIRCULANT 1 152 K€	
TRESORERIE 4 199 K€		BFR 4 513 K€	
		FONDS DE ROULEMENT 8 712 K€	

L'opinion du Commissaire aux Comptes au titre des comptes 2024, n'évolue pas sensiblement.

Ainsi, les points de réserves demeurent au nombre de quatre pour limitation (et aucune réserve pour désaccord) et concernent les thématiques suivantes :

- **Actif immobilisé :**
 - **Rapprochement de l'inventaire physique et de l'inventaire comptable non finalisé :** cette thématique complexe dont les observations sont communes à l'ensemble des collectivités expérimentatrices a conduit la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à identifier et inventorier le plus précisément possible parcelles, bâtiments, véhicules et matériel informatique dont elle est propriétaire. Toutefois, le rapprochement avec l'inventaire comptable reste incomplet à la clôture de l'exercice, empêchant l'auditeur de se prononcer sur l'existence et la réalité des immobilisations corporelles pour un montant de 97 M€ en valeur nette,
 - **Traduction en comptabilité des Délégations de Service Public (DSP) et des transferts de compétences non achevée :** le travail de recensement des actifs concernés n'est pas terminé, ni le rapprochement avec la comptabilité finalisé empêchant le Commissaire aux Comptes de se prononcer sur l'exhaustivité et la mesure des actifs transférés et mis à disposition,
- **Produits de fonctionnement :** le Commissaire aux Comptes estime être limité dans ses assertions d'audit sur le poste **fiscalité locale** (37% des produits de fonctionnement) où des insuffisances sont relevées quant au contrôle interne des services fiscaux. Ceux-ci assurent par délégation le recouvrement des taxes locales (Cotisation Foncière des Entreprises, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, Taxes Foncières, Taxe d'habitation, Taxe sur la Valeur Ajoutée...) et sans pouvoir justifier la réalité, l'exhaustivité et la mise à jour des bases sur lesquelles celles-ci s'appliquent. Cette réserve exogène demeure donc,
- **Budgets annexes :** une limitation demeure sur la réalité, l'exhaustivité et la mesure **des flux et soldes présentés dans le bilan et le compte de résultat du budget annexe Assainissement**, les travaux sur la reprise des données ainsi que sur la justification des soldes significatifs n'ayant pu être approfondis. Les budgets annexes des ZAE et celui des transports n'appellent quant à eux aucune limitation,
- **Engagements hors bilan :** les diligences réalisées par la Communauté d'Agglomération ne permettent pas au Commissaire aux Comptes de se prononcer sur l'exhaustivité des engagements donnés, recensés dans l'annexe aux comptes. Ceux-ci correspondent aux garanties liées aux emprunts bancaires ainsi qu'aux engagements vis-à-vis des communes dans le cadre de la commercialisation des terrains situés dans les Zones d'Activités Economiques.

Il est précisé que le processus d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités est une démarche d'amélioration continue et qu'un certain nombre de thématiques précitées devraient pouvoir continuer d'évoluer favorablement en 2025, compte tenu des travaux déjà engagés par la Collectivité. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a en effet choisi de prolonger ce projet pour trois exercices supplémentaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- **PREND ACTE** du rapport d'audit des comptes 2024 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole annexé à la présente délibération.

*Fait à Authume, le 26 juin 2025.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Chambre Régionale des Comptes Bourgogne Franche-Comté
- Cour des Comptes

Jean-Pascal FICHERE.

